



Mairie de Castellane



Marché public de prestations intellectuelles

ETUDE DE PROGRAMMATION

MAISON NATURE & PATRIMOINES
A CASTELLANE

Règlement de consultation

Date de lancement de la publication : 1er mars 2018

Date de remise des offres : 3 avril 2018 à 12h

Sommaire

SOMMAIRE.....	2
ARTICLE 1 : POUVOIR ADJUDICATEUR.....	4
ARTICLE 2 : OBJET ET CARACTERISTIQUES DU MARCHE	4
1) OBJET DU MARCHE	4
2) MONTANT DU MARCHE	4
3) NATURE DU MARCHE	4
4) TYPE DE MARCHE.....	4
5) CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION ET MODALITES DE RETRAIT	4
6) LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION.....	5
7) DUREE DU MARCHE ET DELAIS D'EXECUTION.....	5
ARTICLE 3 : CONDITIONS DE CONSULTATION	5
1) CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CANDIDATS.....	5
2) MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION.....	5
3) DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	5
4) VARIANTES ET OPTIONS.....	6
5) MODALITES DE PAIEMENT.....	6
ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATS ET DES OFFRES	6
1) LA CANDIDATURE : LES DECLARATIONS, CERTIFICATS ET ATTESTATIONS.....	6

2) L'OFFRE	7
ARTICLE 5 : CONDITION D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	8
ARTICLE 6 : EXAMEN DES CANDIDATURES	9
1) AU STADE DES CANDIDATURES	9
2) AU STADE DES OFFRES	9
ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	10

Article 1 : Pouvoir adjudicateur

L'acheteur public est la mairie de Castellane, gestionnaire de la Maison Nature & Patrimoines.

Mairie de Castellane
Place Marcel Sauvaire
04120 Castellane
Tél. : 04 92 83 60 07 – www.mairie-castellane.fr

Article 2 : Objet et caractéristiques du marché

1) Objet du marché

Le présent Règlement de Consultation concerne la réalisation d'une étude de programmation pour le réaménagement de la Maison Nature & Patrimoines située à Castellane. Réalisée par le prestataire, l'étude devra être élaborée en lien étroit avec l'équipe technique de la Maison Nature & Patrimoines et son Comité de Pilotage.

2) Montant du marché

Toute offre supérieure à 36 000 € HT ne sera pas étudiée.

3) Nature du marché

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

4) Type de marché

Marché de prestation intellectuelle qui fait référence au cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI). Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

5) Contenu du dossier de consultation et modalités de retrait

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC)
- Le Cahier des Charges et ses annexes (CCP)

Le dossier de consultation sera remis gratuitement à chaque candidat qui en fera la demande par courrier, mail ou télécopie.

6) Lieu d'exécution de la prestation

La prestation sera à exécuter à Castellane.

7) Durée du marché et délais d'exécution

Les délais d'exécution du marché sont estimés à 8 mois à compter de la notification du marché hors temps de décision éventuelle par le maître d'ouvrage.

La réunion de lancement se tiendra après acceptation des offres par le maître d'ouvrage. La présence du candidat retenu est obligatoire.

Le début des prestations est fixé au début du mois d'avril 2018. La date prévisionnelle de fin est fixée à décembre 2018.

Article 3 : Conditions de consultation

1) Conditions de participation des candidats

La co-traitance et la sous-traitance sont acceptées sous réserve de déclaration préalable (voir DC3 ci-joint).

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements

2) Modification de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3) Délai de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 90 jours à compter de la date de réception des offres.

4) Variantes et options

Les variantes sont acceptées mais doivent être argumentées.

L'option consiste en une prestation qu'est tenu de proposer le candidat dans son offre de base, et que l'acheteur se réserve le droit de mettre en application.

5) Modalités de paiement

20% à la commande

20% à l'issu de la 1ère phase

30% à l'issu des phases 2 et 3

30% après la remise du rapport d'exécution

Chaque phase terminée devra se concrétiser par un rendu écrit et/ou un comité de pilotage. Sans ce rendu, aucun paiement ne pourra être effectué.

Les paiements seront effectués par mandat administratif.

Le délai maximum de paiement est celui prévu par l'article 98 du Code des Marchés Publics.

En cas de dépassement du délai global de paiement, le taux des intérêts moratoires sera celui du taux d'intérêt légal en vigueur.

Article 4 : Présentation des candidats et des offres

1) La candidature : les déclarations, certificats et attestations

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature :

1. L'imprimé DC1 complété et signé.
2. L'imprimé DC2 « **déclaration du candidat** » dûment rempli et signé.

L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'il doit télécharger les derniers modèles de DC1 et DC2 en vigueur. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

3. Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
4. Extrait K bis de moins de 3 mois.
5. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices.
6. Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années.

7. Des références (lieu, date, nature et montant H.T des services réalisés) pour des prestations similaires datant de moins de 3 ans.
8. Les certificats de qualifications ou équivalent pour des missions similaires
9. Les attestations d'assurance en responsabilité professionnelle.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs sous-traitants, le candidat produit les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés ci-dessus. En outre pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou ces sous-traitants, un engagement écrit du ou des sous-traitants.

Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des documents et attestations dûment remplis et signés et/ou n'ayant pas qualité pour présenter une offre et/ou dont les capacités paraissent insuffisantes, seront éliminés et leur offre ne sera pas examinée.

2) L'Offre

Un projet de marché comprenant :

- une Offre de Prix sous forme d'un devis quantitatif estimatif (DQE) détaillé définissant le coût de chaque étape, le nombre de jours d'intervention et le nombre de déplacements, ainsi que la répartition budgétaire, intervenant par intervenant (nombre de jours intervenants seniors, juniors) ;
- un mémoire justificatif et explicatif comportant, à minima :
 - la méthodologie détaillée prévue par le prestataire permettant d'évaluer sa compréhension au regard des problématiques exposées dans le Cahier des Charges ;
 - le déroulement de l'intervention étape par étape et leur chiffrage sous forme de devis en unité jour/homme comportant la description des outils, méthodes et procédures envisagées selon les différents aspects du cahier des charges, le niveau de présence sur site, l'organisation des relations avec le Maître d'ouvrage, le Comité de Pilotage, les entreprises et toute personne ou organisme dont la consultation serait nécessaire au bon déroulement de la mission ;
 - un planning détaillé de mise en œuvre de la mission ;
 - une présentation de l'organisation humaine mobilisée permettant d'évaluer ses capacités professionnelles : la composition de l'équipe dédiée à la mission avec profils, organisation et hiérarchie, qualifications et références, disponibilité, curriculum vitae ainsi qu'un schéma d'organisation clair de l'ensemble des moyens humains et compétences réunis ;
 - les moyens matériels que le candidat propose de mettre en œuvre pour la réalisation de l'étude.

Ce document comprendra toutes justifications et observations du prestataire. Il devra **obligatoirement** préciser toutes les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour assurer l'exécution de l'ensemble du marché afin d'en garantir le résultat.

L'absence de ce document rendra l'offre irrecevable.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le contenu de ce mémoire constitue le principal élément de jugement des offres. Ce document sera contractuel en cas d'engagement. Il est donc nécessaire de le rédiger conformément aux spécificités du marché, ce qui exclut tout simple document générique ou d'information générale sur l'entreprise.

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise, dans le délai de quinze jours à compter de la notification de sa désignation par le maître d'ouvrage, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (article 46 du Code des Marchés Publics 2009).

Article 5 : Condition d'envoi et de remise des candidatures et des offres

Les candidats transmettront leur offre sous pli recommandé avec accusé de réception ou déposer sous plis en main propre cacheté, celui-ci contenant les pièces indiquées dans l'article 4. Ce pli portera l'indication :

NE PAS OUVRIR
«ETUDE DE PROGRAMMATION DE LA MAISON NATURE & PATRIMOINES »
<NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE>

Et devra être adressé à :

M. le Maire
Mairie de Castellane
Place Marcel Sauvaire
04120 Castellane

Avant le mardi 3 avril 2018 à 12h

- Soit par pli recommandé avec accusé de réception,
- Soit remis contre récépissé à la Mairie de Castellane

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus; ils seront renvoyés à leur auteur.

Aucune offre ne sera acceptée par voie électronique.

Article 6 : Examen des candidatures

1) Au stade des candidatures

L'agrément des candidatures est effectué dans les conditions fixées à l'article 52 du Code des Marchés Publics. Les offres des candidats qui n'ont pas, au regard des références demandées, qualité pour présenter une offre ou dont les capacités techniques, économiques et financières paraissent insuffisantes sont écartées, ainsi que les offres incomplètes sur le plan administratif. Dans ce cas les offres ne seront pas examinées et les candidatures se verront attribuer une note zéro, assortie d'un commentaire précisant le motif de non validité retenu.

Dans le cas où des erreurs de type notoirement involontaires seraient constatées dans la constitution du dossier administratif, il n'en sera pas tenu compte pour le jugement des offres. Dans ce cas, l'entreprise sera invitée à rectifier le dossier ; en cas de refus, l'offre sera éliminée comme non cohérente.

2) Au stade des offres

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux du Code des Marchés Publics. Les offres devront être conformes aux prescriptions du Cahier des Charges.

Toute offre d'un montant supérieur à 36 000 € HT ne sera pas étudiée

Le marché sera attribué à l'offre la plus avantageuse définie en fonction des critères suivants :

- Prix : 20% soit 20 points
- Valeur technique de l'offre : 80% soit 80 points

Note Finale du candidat = note Prix globale + note Valeur Technique de l'offre globale

La valeur technique, sur 80 points

La valeur technique de l'offre sera examinée au regard du Mémoire Technique, lequel indiquera de façon très claire et explicite pour les points suivants :

- l'approche et la compréhension des enjeux et des modalités de traitement : /10
- les moyens techniques (matériel,...) pour atteindre les objectifs fixés dans le Cahier des Charges Techniques en fonction de chaque étape et élément de mission : /20
- la qualité et la clarté des méthodes, procédures techniques proposées (méthodologie, organisation du travail, temps prévisionnel de chaque mission, rédaction, temps de présence, disponibilité, modalités de présentation des propositions ...), présentation et explication du chiffrage : /40
- la description des relations avec les maîtres d'ouvrage, les associations, et le comité de pilotage : /10

Les candidats n'ayant pas fourni de mémoire technique ne seront pas classés et leur offre déclarée non conforme.

La valeur prix, sur 20 points

Le prix sera jugé à partir des propositions de rémunération de l'offre du candidat. Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre, le candidat sera invité à confirmer l'offre rectifiée; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

S'il l'estime nécessaire, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de négocier avec tout ou partie des candidats ayant présenté une offre. A l'issue de ces négociations, un classement définitif sera établi et le candidat le mieux classé sera titulaire du marché.

Article 7 : Renseignements complémentaires

Il n'est pas prévu de visite des lieux.

Pendant la période de consultation, les candidats sont invités à se faire connaître au plus vite auprès du référent technique. Les éventuelles demandes de renseignements complémentaires devront être adressées par écrit par courrier, mail ou fax. Une réponse commune à tous les candidats par le biais de la messagerie électronique leur sera adressée pour chaque question.

Réfèrent technique unique :

Pauline Oliveira – Chargée de projet Maison Nature & Patrimoines
Place Marcel Sauvaire 04120 Castellane
maisonnaturepatrimoines@gmail.com / fax : 04 92 83 73 98

Lu et Approuvé, à
le

Signature de l'entreprise